

**DECRET N° 2000-468 DU 3 OCTOBRE 2000**

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE,  
Ministre des Finances et de l'Economie, de l'intérim  
de Monsieur Ousmane BATOKO, Ministre de la  
Fonction Publique, du Travail et de la Réforme  
Administrative pour compter du 02 Octobre 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2000-464 du 28 septembre 2000 chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN , Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement pour compter du 28 septembre 2000 ;

**D E C R E T E :**

**Article 1er.**- Pour compter du 02 septembre 2000, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Ministre des Finances et de l'Economie, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative pendant l'absence de Monsieur Ousmane BATOKO.

**Article 2.**- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 octobre 2000

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du  
Gouvernement absent, le Garde des Sceaux, Ministre,  
de la Justice, de la Législation et des Droit de l'Homme  
assurant l'intérim,

  
**Joseph H. GNONLONFOUN.-**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFPTRA 4 MFE 4 SGG 4  
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1.